

A renvoyer au Centre IFAPME Liège ou faxer au 04/229.84.69

Mme/Mr Nom, Prénom:
Adresse Privée:.....N° :.....
CP:..... Localité:
Tél privé:Gsm:.....
E-mail.....
N° de registre national:

Diplôme obtenu:	Statut	Nationalité
<input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> Cadre	<input type="checkbox"/> Belge
<input type="checkbox"/> Secondaire inférieur	<input type="checkbox"/> Ouvrier	<input type="checkbox"/> UE
<input type="checkbox"/> Secondaire supérieur	<input type="checkbox"/> Indépendant	<input type="checkbox"/> Hors UE
<input type="checkbox"/> Supérieur non universitaire	<input type="checkbox"/> Employé	<input type="checkbox"/> Apatride
<input type="checkbox"/> Universitaire	<input type="checkbox"/> Intérimaire	
	<input type="checkbox"/> Conjoint aidant	
	<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi	

Fonction: Expérience prof. : années
Nom de l'entreprise:
N°TVA ou N° Unique:
Adresse de l'entreprise:
CP: Localité:
Tél. prof. Fax:
E-Mail:
Nom de la personne responsable:
Sa fonction:
Secteur d'activité: Nbre de personnes:

Je m'inscris à la formation « Connaissance des vins » ou « Caviste négociant »

Je verse la somme de € au compte BE26 3400 3703 3729
 Je souhaite payer par Chèques-Formation de la Wallonie et je m'engage à communiquer au secrétariat le n° d'autorisation (12 chiffres) et code d'utilisation (8 chiffres) au plus tard le 1er jour de la formation, sinon je paierai le montant de la facture

Je souhaite recevoir une facture à mon nom
 au nom de l'entreprise

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription

Date et signature:

Conditions générales portant sur l'inscription aux formations continues organisées par les Centres IFAPME de la province de Liège

Article 1 : Inscription :

- Toute inscription à une des formations organisées par les Centres IFAPME de la province de Liège se fait via le bulletin d'inscription joint à nos brochures ou via le site internet www.formation-continue.be;
- Le client qui remplit ce bulletin déclare par là-même qu'il a lu et qu'il a accepté nos conditions générales ;
- Toute inscription est ferme et définitive. Le droit d'inscription est donc dû dans sa totalité à partir du 1er jour de la formation ;
- Seules les inscriptions annulées par écrit (par mail ou par fax - au numéro du site où se déroule la formation) au minimum cinq jours ouvrables avant le début de la formation seront créditées. Les clients ne respectant pas ce délai se verront réclamer un montant équivalent à 30% du droit d'inscription avec un minimum de 50€, pour frais administratifs.
- Aucun remboursement, même partiel, du droit d'inscription ne pourra être réclamé en cas d'absence à tout ou partie de la formation.

Article 2 : Modalités de paiement :

Le droit d'inscription est payable selon deux modes de paiement : soit par banque, soit par Chèque-Formation (dans ce dernier cas uniquement, cela concerne, d'une part, les formations agréées dans le dispositif du Chèque-Formation et, d'autre part, les clients pouvant bénéficier du dispositif du Chèque-Formation).

Pour obtenir les informations relatives au dispositif du Chèque-Formation, il convient de se référer aux données figurant sur nos brochures ou sur notre site internet www.formation-continue.be ou encore consulter le site internet du FOREM.

2.a. Tout client qui paie par banque, devra effectuer son versement dès réception de la facture.

2.b. En cas de paiement de la formation par Chèque-Formation, il conviendra de tenir compte de plusieurs étapes :

- Les Chèques-Formation doivent être commandés avant la formation. Les numéros d'autorisation et d'utilisation seront transmis au secrétariat du département de Formation continue du Centre, au plus tard, le premier jour de la formation ;
- Le client devra remettre un Chèque-Formation par personne et par heure de formation ;
- Le client devra vérifier que la date de validité des Chèques-Formation excède celle de la date de la fin de la formation concernée ;
- Le paiement de la facture par Chèque-Formation ne sera définitif qu'au terme de la formation et ce, sous réserve du nombre d'heures de présence effective ;
- Lorsque le coût de la formation est supérieur au total de la valeur des chèques remis, l'entreprise sera tenue d'acquitter le solde de la facture par virement bancaire.
- En cas de non-utilisation partielle ou totale des Chèques-Formation, le client dispose de la possibilité, soit d'utiliser ces derniers dans le cadre d'une autre formation, soit d'introduire une demande de remboursement auprès de Sodexo (voir le site de Sodexo).

Article 3 : Non-paiement d'une facture :

Toute facture restant impayée à son échéance fera l'objet d'une procédure de recouvrement de créance, donnant lieu, en cas de transmission du dossier à notre avocat, à une majoration automatique de plein droit de 20% du droit d'inscription de la formation et ce, avec un minimum de 80 €. Cette majoration impliquera également de plein droit l'application d'un intérêt fixé au taux de 10% par an.

Article 4 : Informations additionnelles :

- En cas d'empêchement, tout client inscrit à une formation peut se faire remplacer par une personne de la même entreprise et ce, moyennant obligatoirement une information et un accord écrit préalable du Centre ;
- Les Centres se réservent le droit d'apporter toute modification d'horaire ou annuler une formation si le nombre d'inscrits à cette dernière est insuffisant ou pour toute autre raison. Les Centres prendront, dans ce cas, toutes les dispositions pour que le client ne subisse aucun préjudice et soit remboursé des montants versés ;
- Les Centres se réservent le droit de ne pas délivrer d'attestation de fréquentation et/ou de réussite tant que les droits d'inscription et les frais éventuels de retard ne leur seront intégralement versés.

Article 5 : Application de nos conditions générales :

Seules les conditions générales des Centres IFAPME de la province de Liège sont d'application. Les conditions générales et particulières du client sont dans tous les cas considérées comme nulles et non avenues. Les présentes conditions générales (entrant en vigueur en date du 1er septembre 2017) annulent et remplacent les précédentes.

Article 6 : Litige :

En cas de litige, seuls les tribunaux de Liège sont compétents.

IFAPME

Connaissance des vins Caviste Négociant

2017-2018



Le partenaire de vos formations

www.formation-continue.be

CONNAISSANCE DES VINS - FORMATION DE BASE

Le vin est une boisson devenue depuis quelques dizaines d'années un véritable phénomène de société. Le vin fait partie maintenant de notre patrimoine culturel. Les consommateurs actuels privilégient sans cesse la qualité aux dépens de la quantité et sont de plus en plus à la recherche de conseils avisés. Dans ce cadre, les professionnels du vin ont un réel avantage à parfaire leurs connaissances en vue de fidéliser leur clientèle. Nous vous proposons dès lors une formation d'un an, conçue pour les professionnels ou futurs professionnels du secteur, en adéquation avec les besoins du marché.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Cette formation devra permettre aux participants de :

- Maîtriser parfaitement la dégustation analytique (en vue des achats)
- Avoir de solides notions d'œnologie (élaboration du vin)
- Localiser chaque vignoble français ainsi que plusieurs vignobles européens et extra-européens et avoir une connaissance globale de la typicité des vins qui y sont produits, connaître les appellations de ces différentes régions et la caractéristique des cépages locaux
- Pouvoir proposer des accords harmonieux mets et vins
- Connaître les règles de stockage et de conservation des vins
- Connaître dans les grandes lignes les différents aspects législatifs des appellations en France et en Europe
- Pouvoir rédiger correctement une carte des vins

INFORMATIONS PRATIQUES

25 séances de 3 heures le mardi de 18h30 à 21h30. Les séances sont réparties sur l'année scolaire 2017-2018 : 17/10, 24/10, 7/11, 14/11, 21/11, 28/11, 5/12, 12/12/17, 9/01, 16/01, 23/01, 20/02, 27/02, 06/03, 13/03, 27/03, 17/04, 24/04, 08/05, 15/05, 22/05, 29/05, 05/06 et 12/06/2018.

Prix : 1300 €. Cette formation peut être payée par Chèques-Formation. Dans ce cas, pour une présence à toutes les séances, la formation coûte 175 €, soit la différence entre le droit d'inscription de la formation (1300 €) et l'intervention du Service Public de Wallonie (1125 €). Les vins à déguster et notes de cours sont compris dans le droit d'inscription.

CAVISTE-NEGOCIANT

Ce module complémentaire de 18 heures (6 séances de 3 heures) est réservé aux personnes qui ont déjà suivi le module « Connaissance des vins » ou qui ont les connaissances équivalentes.

Il est orienté vers les aspects commerciaux de l'achat et de la vente de vin.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Cette formation devra permettre aux participants de :

- Pouvoir analyser le marché et appréhender les critères de choix principaux des fournisseurs
- Pouvoir organiser le transport des marchandises jusqu'au point de vente
- Pouvoir connaître les règles des douanes et accises applicables
- Pouvoir calculer son prix de revient
- Pouvoir gérer les actions promotionnelles et les remises
- Pouvoir rédiger correctement une carte des vins
- Pouvoir conseiller les vins sur un menu fourni par un client

INFORMATIONS PRATIQUES

6 séances de 3 heures le mercredi de 18h30 à 21h30. Les séances auront les 04/10, 11/10, 18/10, 25/10, 15/11 et 22/11/2017

Prix : 324 €. Cette formation peut être payée par Chèques-Formation. Dans ce cas, pour une présence à toutes les séances, la formation coûte 54 €, soit la différence entre le droit d'inscription de la formation (324 €) et l'intervention du Service Public de Wallonie (270 €). Les vins à déguster et notes de cours sont compris dans le droit d'inscription.

PUBLIC

Cavistes ou futurs cavistes, négociants en vins, conseillers de vente en vins, ou toute personne intéressée par le vin dans un objectif professionnel.

CONFERENCIER

Jean-Marc Trokart, Maître-Sommelier en Vins et Spiritueux de France et caviste, responsable d'achat et de vente

LIEU DE FORMATION

Centre IFAPME Liège , rue du Château Massart, 70 à 4000 Liège

LES CHÈQUES-FORMATION :

Le Chèque-Formation est une aide financière à la formation continue proposée aux PME wallonnes. Chaque Chèque est valable pour 1 heure de formation par travailleur effectivement présent. D'une validité d'un an, il s'achète 15 € mais grâce à l'intervention de la Wallonie, il acquiert une valeur de 30 €, soit un subside de 15 € par heure de présence en formation !

Renseignements : FOREM – Service Chèques-Formation : Tél : 071/23 95 60

RENSEIGNEMENTS

Centre IFAPME Liège
Tél : 04/229.84.60 Fax : 04/229.84.69
formation.continue@centreifapme.be

Le détail des formations se trouve sur notre site
www.formation-continue.be